



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2022**

|   |  |
|---|--|
| Date de convocation : 23 septembre 2022 | Nombre de conseillers en exercice : 23 |
| Date d'affichage : 23 septembre 2022    | Nombre de conseillers présents : 16    |
|   | Nombre de conseillers votants : 18     |

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MM. MIKOLAJCZAK, PLUMET, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET, Mme VUITRY

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise MAUGERE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

Absente excusée : Mme Chrystelle LEPAGE

Étaient absents : M. CARNOT, Mme LAUTRU, M. DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : M. François LACOMME

#### **N° 2022 / VI / 8 – 7.10 Centre de vaccination : Remboursement d'une infirmière**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la décision n° 29-2021 – 9.1 du 12 août 2021 portant signature, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Cerny mis en place pour lutter contre la covid-19,  
VU la délibération n° 2022 / I / 3 – 7.10 du Conseil municipal du 10 février 2022 décidant du remboursement des professionnels de santé à hauteur de 7 826,12 €,  
VU les factures de l'entreprise Médical Recycling relatives au traitement des déchets du centre de vaccination organisé à Cerny jusqu'au 2 avril 2022,  
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remboursement du cabinet infirmier qui a bien voulu faire l'avance de ces dépenses se rapportant au centre de vaccination de Cerny,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** le remboursement des frais de traitement des déchets du centre de vaccination de Cerny au Cabinet infirmier MERLOT, situé à Ballancourt sur Essonne, à hauteur de 624,96 €.

**DIT** que les crédits nécessaires seront pris au budget de l'exercice 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

